



# ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE

## Championnat de Bretagne de sabre de minimes à vétérans valides et handis.

### Individuels et équipes

**Le samedi 11 et le dimanche 12 février 2012**

*Hall des sports de Penhars 47 avenue des oiseaux 29000 QUIMPER*

#### HORAIRES DE LA COMPÉTITION

a) Samedi 11 février 2012 :

Catégorie	Appel	Scratch	Début
Minimes + équipes à suivre	13h30	13h45	14h00
Juniors + équipes à suivre	15h00	15h15	15h30
Vétérans	16h00	16h15	16h30

b) Dimanche 12 février 2012 :

Catégorie	Appel	Scratch	Début
Cadets + équipes à suivre	09h00	09h15	09h30
Seniors + équipes à suivre et handisports	11h00	11h15	11h30

#### ENGAGEMENTS

Uniquement en ligne sur le site de la F.F.E. avant le Mercredi 8 février à 23h59 pour toutes les catégories

Les droits d'engagement sont fixés à 10 € (à régler sur place).

#### ARBITRAGE

Un niveau départemental est requis (au minimum) pour tous les arbitres.

- **Compétitions individuelles** : Un arbitre pour quatre tireurs du même club.

- **Compétitions par équipes** : Un arbitre pour une équipe (ou plus) engagée par le même club.

## **FORMULE**

- **Compétitions individuelles** : Un tour de poules, puis tableau d'élimination directe.
- **Compétitions par équipes** : Tableau d'élimination directe (rencontres en 45 touches sauf pour les minimes en 36 touches).

Les organisateurs, en accord avec le Directoire Technique, se réservent le droit d'adapter la formule en fonction du nombre de participants par catégorie.

## **LICENCES**

En application du règlement de la FFE, tout tireur engagé et inscrit en ligne doit avoir présenté à son club un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition, de moins d'un an au jour de l'épreuve et autorisant au besoin le sur-classement.

## **DIRECTOIRE TECHNIQUE**

Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement. L'engagement à ces compétitions implique l'acceptation du présent règlement.

## **ÉQUIPEMENT**

La tenue des tireurs devra être conforme au règlement de la F.F.E. en vigueur.

## **ENGAGEMENT – RESPONSABILITÉ**

Chaque tireur s'arme et s'équipe sous sa responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

**Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement et de l'ensemble des dispositions qui en découlent.**

## **BUVETTE – RESTAURATION**

Au cours de ce championnat une buvette sera assurée sur place ainsi qu'une restauration à base de sandwiches.



**Dentaire Technic**

ESCRIME QUIMPER CORNOUAILLE

Association Loi de 1901 enregistrée à la Préfecture du Finistère sous le n° 0294012422

Siège social : Piscine de Kerlan Vian – 47 avenue des Oiseaux – 29000 QUIMPER

Tél. 02 98 53 69 86 – site : [www.eqc-asso.fr](http://www.eqc-asso.fr) – courriel : [escrimequimper@laposte.net](mailto:escrimequimper@laposte.net)

SIRET 443 770 394 00011 Code NAF 926C